

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 20  
Votants 26  
Quorum 14

## L'an deux mille vingt trois

Le : 09 juin 2023 – 18 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Alain MAISSE, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, André GACHET, Robert CHAPOT, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Yvette VERNIERE, Cyril RONZE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Gérard DI FRUSCIA, Yvette VERNIERE à Maryse RODRIGUEZ, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX, Martine MEILLIER à André GACHET, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2023\_06\_02

**OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL A LA FORET ET A LA FILIERE BOIS**

La Charte forestière de Loire Forez agglomération a été signée pour 3 ans, le 3 février dernier. Ces premiers mois ont été consacrés à la finalisation des points administratifs, à l'affinage du plan d'actions, à la définition du rétroplanning, à la mise en place des prochains outils de communication, et au suivi des premières actions.

L'une de ces premières actions est la mise en place d'un annuaire de référents communaux pour l'ensemble des communes de Loire Forez agglomération .

Le «réfèrent forêt» est l'interlocuteur privilégié sur les questions forêt-bois au sein de la commune.

Le «réfèrent forêt peut être amené à dialoguer avec les entreprises de travaux forestiers, les exploitants, les gestionnaires, les propriétaires privés,

les transformateurs, les habitants, ou tout organisme en lien avec les activités forestières.

**Après candidature de M. Sébastien OLIVIER et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, par 21 voix et 05 abstentions, de désigner, M. Sébastien OLIVIER, référent à la forêt et à la filière bois pour la durée du mandat électif.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 13 juin 2023  
Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :